



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

IATOS

Question écrite n° 550

Texte de la question

M. Pierre Goldberg attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des personnels techniques de laboratoire des établissements scolaires de l'académie de Clermont-Ferrand. Du fait des mutations qui ont eu lieu en juin, l'académie dispose actuellement de sept postes d'aide de laboratoire et de trois postes d'aide technique gestion sciences physiques qui sont vacants. Le ministère de l'éducation nationale avait prévu un concours de recrutement d'aide de laboratoire sans fixer le nombre de postes pour l'académie. Tout est prêt au niveau du rectorat pour que les examens aient lieu. C'est la raison pour laquelle, le syndicat UNATOS-FSU demande que le concours d'aide de laboratoire se déroule le plus rapidement possible avec un nombre de postes correspondant au nombre d'emplois vacants. Par ailleurs, il serait souhaitable qu'un concours d'aide technique option sciences physiques soit ouvert pour pourvoir les deux postes vacants au lycée de Presle à Vichy et un autre au lycée de Chamalières. Cela ouvrirait des possibilités d'accès à un emploi stable aux nombreux CES travaillant actuellement dans les laboratoires. Enfin d'importants établissements comme le lycée Jeanne-d'Arc à Clermont-Ferrand vont effectuer la rentrée sans maître-ouvrier cuisinier, ce qui pose la question de la tenue rapide du concours de maître-ouvrier. Il lui demande ce qu'il envisage de faire pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

La mise en oeuvre, par le Gouvernement précédent, de la politique de rationalisation des effectifs de la fonction publique n'a pas permis d'organiser selon le calendrier habituel les épreuves des concours de maîtres-ouvriers et de personnels de laboratoire prévus cette année. Toutefois, dans le souci de ne pas retarder la phase initiale des opérations de recrutement, il a été procédé à la publication de l'arrêté d'ouverture de ces concours fixant la liste des académies autorisées à organiser les concours internes et externes. C'est ainsi que l'académie de Clermont-Ferrand pourra procéder au recrutement de sept aides de laboratoire et de quatre maîtres-ouvriers dans la spécialité cuisine dès que l'accord des différents partenaires ministériels sur le volume global des postes offerts aura été recueilli. Par ailleurs, des dispositions complémentaires seront prises pour qu'elle puisse organiser un recrutement d'aides techniques de laboratoire au début de l'année scolaire 1997-1998, les vacances existantes n'ayant pu être pourvues lors des opérations de mouvement des personnels.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Goldberg](#)

Circonscription : Allier (2^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 550

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 1997, page 2237

Réponse publiée le : 11 août 1997, page 2596